



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Solange Berset / Chantal Pythoud-Gaillard /
Marie-Christine Baechler / Madeleine Hayoz / Susanne Aebischer /
Andrea Burgener / Hugo Raemy / Ursula Krattinger-Jutzet /
Sabrina Fellmann / Nicole Lehner-Gigon

2014-GC-122

Terrain pour la Bibliothèque cantonale et universitaire

Réponse et suite directe donnée par le Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que, suite à des négociations difficiles et des divergences financières avec la Société anonyme Saint-Pie V, il a dû renoncer en mars 2013 au projet lauréat du concours qui prévoyait notamment une construction en sous-sol au jardin de l'Albertinum pour le nouveau bâtiment de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). De ce fait, le projet a été adapté et limité aux parcelles appartenant à l'Etat. Lors de sa session du mois de juin 2014, le Grand Conseil a accepté l'octroi du crédit d'étude pour ce projet révisé. Sur cette base, le groupe de projet s'est mis au travail et les divers travaux d'étude sont en cours. Un retour à l'ancienne solution impliquerait des retards et des coûts importants. De son côté, la Société Saint-Pie V a engagé dès 2013 les démarches pour modifier le plan d'affectation de ses terrains.

Le Conseil d'Etat reste persuadé que le projet révisé comporte de nombreux avantages. En particulier, tout en réalisant les 75% des surfaces nécessaires au programme du concours, ce projet révisé propose une solution externe, où le terrain est moins cher, pour le stockage des livres de la BCU (25% restants du programme), et qui de plus tient compte des besoins en stockage des autres institutions culturelles fribourgeoises (Archives, le Service d'archéologie, le Musée d'art et d'histoire ou même le Musée d'histoire naturelle, etc.).

Dans le but de ne pas retarder encore plus l'étude du projet révisé, le Conseil d'Etat a décidé d'accepter le mandat et de lui donner une suite directe. Il a ainsi demandé, par lettre du 8 septembre 2014, à la SA Saint-Pie V de l'informer officiellement de sa volonté ou non de reprendre des négociations. Dans sa réponse du 26 septembre 2014, la SA Saint-Pie V a communiqué au Conseil d'Etat, qu'étant donné que le projet révisé ne nécessitait plus d'acquérir la parcelle du jardin de l'Albertinum, « (elle) ne voyait pas la raison d'entreprendre toutes les démarches nécessaires » à son acquisition. En outre, elle mettrait, le cas échéant, de nouvelles conditions financières préalables à l'ouverture d'une négociation (paiement par l'Etat de tous les frais découlant de la négociation précédente), ce que le Conseil d'Etat ne pourrait accepter.

En conclusion, le Conseil d'Etat a accepté le mandat et lui a donné une suite directe. Le Gouvernement doit cependant constater que l'intention exprimée dans le mandat ne peut être réalisée.

4 novembre 2014